



Paris, le 19 octobre 2010

**BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE**  
**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**STATISTIQUES RELATIVES AUX OPCVM DE LA ZONE EURO**  
**AOÛT 2010**

*En août 2010, l'encours de parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro a progressé de 53 milliards d'euros par rapport à juillet 2010. Cette augmentation résulte à parts quasiment égales d'une hausse de la valeur des parts et des émissions nettes.*

L'**encours de parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro** est ressorti en hausse à 5 428 milliards d'euros en août 2010, contre 5 375 milliards en juillet. Sur la même période, l'encours des parts émises par les OPCVM monétaires de la zone euro est passé de 1 143 milliards d'euros à 1 180 milliards.

Les **souscriptions nettes<sup>1</sup> de parts d'OPCVM non monétaires dans la zone euro** se sont inscrites à 28 milliards d'euros en août 2010. S'agissant des OPCVM monétaires, les souscriptions nettes ont atteint un montant identique de 28 milliards d'euros.

Le rythme de progression annuel des émissions de parts d'OPCVM non monétaires de la zone euro, calculé sur la base des transactions, s'est inscrit à 7,2 % en août 2010 ; en ce qui concerne les OPCVM monétaires, le taux de variation annuel est ressorti à - 12,1 %.

---

<sup>1</sup> Les souscriptions nettes de parts d'OPCVM reflètent la différence entre les émissions et les remboursements, mais elles peuvent également recouvrir d'autres opérations, comme celles résultant du paiement de dividendes reçus ou distribués par le fonds.

## Émissions de parts d'OPCVM

(montants en milliards d'euros et taux de croissance annuels ; données brutes ; encours en fin de période ; transactions au cours de la période)

	2010			
	Mai	Juin	Juillet	Août
<u>OPCVM non monétaires :</u>				
Encours	5 329	5 315	5 375	5 428
Transactions	- 13	4	20	28
Variation annuelle en pourcentage	11,9	10,1	7,2	7,2
<u>OPCVM monétaires :</u>				
Encours	1 190	1 167	1 143	1 180
Transactions	- 17	-30	-6	28
Variation annuelle en pourcentage	- 12,0	- 12,3	- 13,8	- 12,1

Source : BCE.

En ce qui concerne la **ventilation par stratégies de placement**, le rythme de progression annuel des parts émises par les fonds « obligations » est ressorti à 9,8 % en août 2010 et les souscriptions nettes se sont élevées à 17 milliards d'euros. S'agissant des fonds « actions », le taux de croissance annuel est ressorti à 3,4 % et les souscriptions nettes se sont inscrites à 3 milliards d'euros. Pour les fonds mixtes, le taux de croissance a atteint 8,0 % et les souscriptions nettes se sont établies à 10 milliards d'euros.

### Notes

- Les OPCVM monétaires sont présentés séparément dans ce communiqué de presse car ils sont classés dans le secteur des institutions financières monétaires du cadre statistique européen, tandis que les autres OPCVM sont classés dans le secteur des autres intermédiaires financiers.
- Outre les données relatives au mois de référence, le présent communiqué de presse contient des révisions mineures des données concernant les périodes précédentes.
- Les dernières données relatives aux OPCVM peuvent être téléchargées à partir du *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=17066>) et (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=8257806>). Des informations plus détaillées concernant les dernières données relatives aux OPCVM, ainsi que des notes méthodologiques, sont disponibles sur les pages *Euro area investment fund statistics* (Statistiques relatives aux OPCVM de la zone euro) (<http://www.ecb.europa.eu/stats/money/funds/html/index.en.html>) et *The balance sheets of monetary financial institutions* (Les bilans des institutions financières monétaires) (<http://www.ecb.europa.eu/stats/money/aggregates/bsheets/html/index.en.html>) de la partie *Statistics* du site internet de la BCE.

- Les séries statistiques relatives à la zone euro recouvrent les États membres de l'UE ayant adopté l'euro avant la période sur laquelle portent les statistiques.
- Dans le présent communiqué de presse, la somme des composantes ne correspond pas toujours au total en raison des arrondis.
- La publication des statistiques relatives aux OPCVM de la zone euro pour septembre, octobre et novembre 2010 doit intervenir, respectivement, le 19 novembre 2010, le 21 décembre 2010 et le 24 janvier 2011 à 10h00.

Banque de France  
Direction de la Communication  
Service de Presse  
48 rue Croix des Petits Champs  
75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82  
Internet : <http://www.banque-france.fr>

**Parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro**

(montants en milliards d'euros et variations annuelles en pourcentage ; données brutes ; encours en fin de période ; transactions au cours de la période)

	JUILLET 2010			AOÛT 2010		
	Encours	Transactions	Variation annuelle en pourcentage <sup>1)</sup>	Encours	Transactions	Variation annuelle en pourcentage <sup>1)</sup>
<b>Ventilation par stratégies de placement<sup>2)</sup></b>						
OPCVM « Obligations »	1763	9	9,6	1817	17	9,8
OPCVM « Actions »	1517	4	4,0	1502	3	3,4
OPCVM « Mixtes »	1304	6	8,0	1325	10	8,0
OPCVM « Placements immobiliers »	254	1	10,9	254	0	10,5
Fonds spéculatifs	103	-1	16,1	101	-2	15,8
Autres OPCVM	433	0	3,7	428	0	4,8
<b>Ventilation par types de fonds<sup>3)</sup></b>						
Fonds ouverts	5292	19	7,1	5346	28	7,1
Fonds fermés	82	0	17,5	82	0	17,1
<b>Total</b>	<b>5375</b>	<b>20</b>	<b>7,2</b>	<b>5428</b>	<b>28</b>	<b>7,2</b>

1) Les variations annuelles en pourcentage sont calculés sur la base des transactions.

2) La ventilation par stratégies de placement correspond généralement à la catégorie d'actifs dans laquelle l'OPCVM investit principalement, habituellement sur la base d'une stratégie établie (si, par exemple, l'organisme investit essentiellement en actions et autres titres de participation, il sera répertorié dans la catégorie « OPCVM actions »). Les fonds investissant à la fois en actions et en obligations, sans qu'aucune de ces catégories ne soit prédominante, sont classés dans la catégorie « OPCVM mixtes ». Les fonds spéculatifs sont classés conformément à la définition statistique figurant dans l'orientation BCE/2007/9. Ils recouvrent, en particulier, les fonds mettant en œuvre des stratégies de placement relativement libres de contraintes et soumis à peu de restrictions quant aux types d'instruments financiers dans lesquels ils peuvent investir. Quand aucun classement en OPCVM actions, obligations, mixtes, immobiliers ou fonds spéculatifs n'est possible, l'organisme sera répertorié dans la catégorie résiduelle « autres OPCVM ».

3) Les parts de fonds ouverts peuvent être rachetées ou remboursées sur les actifs du fonds. Les fonds fermés sont des fonds dont le nombre de parts émises est fixe.